

2014

RAPPORT
ANNUEL



MutRé^{S.A.}

Sommaire

01	p. 03	■ MESSAGE DU PRÉSIDENT
	p. 04	■ CHIFFRES-CLÉS
02	p. 05	■ RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2014
03	p. 23	■ RAPPORT FINANCIER
04	p. 54	■ RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
	p. 56	■ RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
05	p. 59	■ RÉOLUTIONS ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



MESSAGE

du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'activité de MutRé SA s'est maintenue en 2014 à un niveau d'activité élevé, avec un chiffre d'affaires stable à 364 M€, au-dessus du plan stratégique défini en 2012. Son résultat a certes marqué un repli, lié à la baisse des taux et des événements exceptionnels, mais la marge de solvabilité est restée très solide à 225 %.

MutRé S.A. évolue sur un marché de la réassurance de personnes en croissance, mais également en recomposition, source d'opportunités et de défis :

- Défis avec la poursuite du mouvement continu de consolidation des mutuelles et le transfert, avec l'ANI, d'une partie des portefeuilles individuels vers l'assurance collective ;
- Opportunités avec l'augmentation des besoins en fonds propres générés par l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et la prise de conscience par les mutuelles de la nécessaire diversification produits.

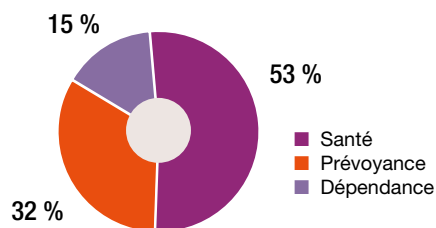
MutRé S.A. dispose d'atouts certains pour saisir ces opportunités : la solidité de ses indicateurs financiers, une marque et une expertise technique reconnue, une expertise métier démontrée et une notation (A-) bien positionnée dans le cadre des nouvelles contraintes réglementaires.

Elle compte ainsi renforcer son positionnement de spécialiste de la réassurance santé, en répondant notamment aux besoins en collectif et en support de solvabilité ; accompagner les cédantes dans leur offre de diversification en nouveaux produits de prévoyance individuelle, dépendance ou autres garanties connexes à la santé ; et renforcer son offre de services à destination des mutuelles afin de répondre aux nouveaux besoins d'accompagnement des mutuelles générés par les incertitudes de marché.

J'ai eu l'honneur de reprendre la présidence de MutRé S.A. en mai 2014 et je me réjouis de ce nouveau contexte d'opportunités qui me conduit à initier un nouveau plan stratégique sur la période 2015 - 2019. A travers ce plan, MutRé S.A. a pour objectif de toujours mieux s'adapter au nouvel environnement et à être à l'écoute, au plus près, des besoins des mutuelles. Il s'appuie sur la diversification et la conquête de nouveaux clients, une gamme de services élargie et surtout le soutien du mouvement mutualiste.

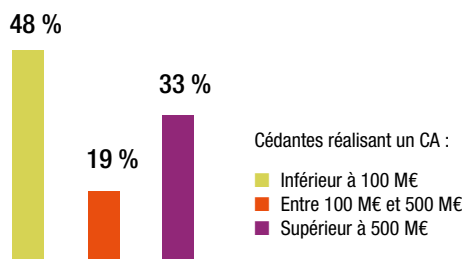
*Patrick BROTHIER,
Président du conseil d'administration*

CHIFFRES-CLÉS 2014

Chiffre d'affaires
par nature de risque

364 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Profil des Cédantes de MutRé



127 M€
DE CAPITAUX PROPRES

225 %
DE MARGE DE SOLVABILITÉ

Note
de solidité financière : **A-**

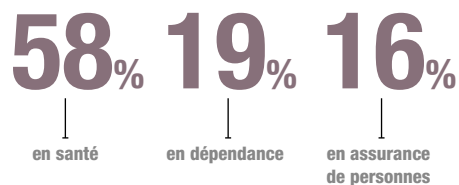
L'agence Fitch relève :
- la bonne solvabilité
- la flexibilité financière
- la stratégie cohérente
- le très bon positionnement concurrentiel de MutRé

1er
RÉASSUREUR
SANTÉ

51 organismes clients de tous les secteurs de la mutualité et de l'économie sociale. Le portefeuille de cédantes est représentatif de la pluralité mutualiste avec notamment MFP, FMF, UNME, GEMA

Des portefeuilles significatifs en prévoyance individuelle, collective et en assurance des emprunteurs

PART DE MARCHÉ



02 RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2014

■ Présentation de MutRé S.A.	p. 06
■ Faits marquants 2014	p. 07
■ Résultats de MutRé S.A. pour 2014	p. 09
■ Délégations en cours accordées pour des augmentations de capital et utilisation qui en a été faite dans l'année	p. 15
■ Participation des salariés au capital de la société	p. 15
■ Rappel des dividendes distribués antérieurement	p. 16
■ Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	p. 16
■ Rapport sur le fonctionnement du conseil et des comités internes	p. 17



Présentation de MutRé S.A.

Premier réassureur en santé en France et acteur majeur en assurances de personnes, MutRé S.A. a pour mission de conforter le développement des mutuelles et des acteurs de l'économie sociale en leur proposant les couvertures de réassurance les plus adaptées à leurs risques ainsi que des services à haute valeur ajoutée en santé, prévoyance et dépendance. En tant qu'acteur de second niveau du secteur de l'assurance, elle participe également à la réflexion sur l'évolution des métiers de l'assurance de personnes.

Créée en 1998 à l'initiative de la Mutualité Française, elle suit toujours aujourd'hui ses trois principes fondateurs : la spécialisation en assurance de personnes, la confidentialité des affaires, et le développement de relations pérennes et équilibrées avec les cédantes.

Faits marquants 2014

Un chiffre d'affaires toujours au-dessus du plan stratégique et un résultat résilient malgré la baisse des taux d'intérêt

Pour la troisième année consécutive, le chiffre d'affaires de 364 M€ se situe largement au-dessus du plan stratégique 2012-2016 (339 M€). Le résultat net de l'exercice, qui s'élève à 1,3 M€, est principalement pénalisé par des provisions sur des événements exceptionnels. La marge technique reste positive, malgré un environnement économique particulièrement adverse caractérisé par une chute des taux d'intérêt. Les taux à 10 ans sur l'Etat sont passés de 2,5 % à fin 2013 à 0,86 % fin 2014, entraînant une forte augmentation des provisions techniques sur les engagements en prévoyance et en dépendance.

Le rating A- a été confirmé par l'agence Fitch, qui souligne notamment le bon niveau de capitalisation (le ratio de solvabilité s'établit à 225 % fin 2014) et l'allocation d'actif conservatrice, le portefeuille financier étant considéré comme présentant un niveau de risque faible.

Sur le plan réglementaire,

L'année 2014 a été marquée par la publication des décrets d'application liés à la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 généralisant la complémentaire santé à tous les salariés et la redéfinition des règles sur le contrat responsable. Dans ce cadre, MutRé S.A. accompagne ses clients dans le

développement de nouvelles offres santé conformes à ces nouvelles contraintes.

Toujours sur le plan réglementaire, mais cette fois sur le volet prudentiel, les textes européens de niveau 2, précisant les règles édictées par la directive Solvabilité II et appelés « actes délégués », ont été adoptés par la commission européenne le 10 octobre 2014. Cette publication constitue une étape essentielle vers la mise en œuvre de Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016. Ce contexte réglementaire continue de favoriser les fusions de mutuelles : l'année 2014 a été marquée par d'importantes fusions mais également par des rapprochements de mutuelles avec les institutions de prévoyance. Ainsi, les frontières s'estompent entre le monde mutualiste et le monde paritaire. MutRé intervient au côté des mutuelles dans leurs opérations de rapprochement en ajustant leur programme de réassurance.

Sur le plan opérationnel,

MutRé S.A. a poursuivi ses travaux de mise en conformité à la directive Solvabilité II, avec la mise en œuvre des exercices de préparation demandés par l'ACPR. Elle a ainsi produit pour la première fois le rapport ORSA en septembre 2014, qui a vocation à devenir l'outil de pilotage de la solvabilité de MutRé S.A. MutRé S.A. a également produit pour la 2^{ème} fois les états réglementaires Solvabilité II, qui présentent notamment le bilan prudentiel. MutRé renforce en parallèle son offre dédiée à l'optimisation du bilan dans le nouveau contexte Solvabilité II.

Faits marquants

Sur le plan de la gouvernance,

Monsieur Patrick BROTHIER, a été nommé Président du Conseil d'administration de MutRé S.A., à effet du 21 mai 2014. Il a succédé à Monsieur Daniel HAVIS, qui a souhaité démissionner de son mandat qu'il assumait depuis plus de 5 ans.

Monsieur Daniel HAVIS, qui reste par ailleurs membre du Conseil d'administration de la société, a salué cette désignation qui garantit la continuité dans la gouvernance de la société et reflète l'attachement de la Mutualité Française à MutRé S.A.

Monsieur Patrick BROTHIER est Trésorier Général de la FNMF, Président d'ADREA Mutuelle et administrateur de plusieurs organismes mutualistes. Il était jusqu'à présent Vice-Président du Conseil d'administration de MutRé S.A. en tant que représentant de l'actionnaire FNMF.

Résultats de MutRé S.A. pour 2014

1/ Chiffre d'affaires 2014

1.1 Primes brutes 2014

Les primes brutes 2014 s'élèvent à 373,6 M€. Elles sont constituées du chiffre d'affaires, qui atteint 363,6 M€, des entrées et retraits de portefeuille et des variations de provisions pour primes non acquises (PPNA).

(en M€)	2014	2013
Chiffre d'affaires	363,6	367,1
Entrées et retraits de portefeuille primes (EPP/RPP)	9,5	1,6
Variations de provisions pour primes non acquises (PPNA)	0,5	0,0
Primes brutes	373,6	368,7

Le chiffre d'affaires 2014 atteint 363,6 M€ contre 367,1 M€ en 2013, soit une baisse de 1 %. Cette variation de 3,5 M€ résulte de la baisse du chiffre d'affaires en prévoyance et dépendance respectivement de 6,1 M€ et 0,2 M€, et de l'augmentation du chiffre d'affaires sur l'activité santé de 2,8 M€.

Les entrées et retraits de portefeuille primes augmentent en raison des entrées de portefeuille primes liées à un traité en prévoyance pour 8 M€.

(en M€)	2014	2013	Var.
Santé	194,2	191,4	1,5 %
Prévoyance	116,4	122,5	(5,0 %)
Dépendance	53,0	53,2	(0,4 %)
Chiffre d'affaires total	363,6	367,1	(0,8 %)
Entrées & Sorties de portefeuilles, variations de PPNA	10,0	1,6	-
Primes brutes totales (y compris correction sur antérieurs)	373,6	368,7	1,3 %

La part de la santé dans le chiffre d'affaires augmente légèrement passant de 53% du total en 2014 contre 52 % en 2013. La part de la prévoyance baisse dans le chiffre d'affaires représentant 32 % du total en 2014 contre 33 % en 2013. La part de la dépendance reste stable dans le chiffre d'affaires à 15 %.

Sur l'ensemble de ces lignes de métiers, les prévisions élaborées dans le cadre du plan stratégique pour l'année 2014 sont dépassées, mise à part sur la santé.

1.2 Rétrocession du chiffre d'affaires

Les primes nettes de rétrocession s'élèvent à 268,9 M€ contre 270,2 M€ en 2013. Le taux de rétention (rapport entre les primes nettes de rétrocession et les primes brutes) de MutRé S.A. en 2014 s'établit à 72 %.

(en M€)	2014	2013
Activité Non-Vie	72 %	73 %
Activité Vie	73 %	74 %
Total	72 %	73 %

2/ Résultat 2014

Le résultat net comptable 2014 s'élève à 1,3 M€ contre 6 M€ en 2013.

(en M€)	2014	2013
Marge technique	2,0	4,9
Marge non technique	11,7	14,1
Frais généraux	- 7,1	- 6,6
Impôts	- 1,0	- 5,3
Résultat exceptionnel	- 4,4	- 1,0
Résultat 2014	1,3	6,0

- La marge technique de l'entreprise reste positive malgré l'impact défavorable lié à la baisse des taux techniques.
- La marge non technique est affectée par la baisse des intérêts nets sur dépôts partiellement compensée par une augmentation des produits financiers en raison de la réalisation de plus-values plus importantes sur OPCVM actions et diversifiés par rapport à 2013.
- Les frais généraux sont en légère progression liée à l'augmentation des provisions sociales (voir # 5.2).
- Le résultat exceptionnel a été affecté par les dotations exceptionnelles aux provisions pour risques et charges.

3/ Information sur les dépenses non fiscalement déductibles

Les dépenses non fiscalement déductibles sont représentées conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts par le complément de provision pour litige avec l'administration fiscale.

4/ Information sur les délais de paiement des dettes fournisseurs

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le rapport de gestion contient des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs.

MutRé S.A. règle comptant la majorité de ses fournisseurs. En conséquence, le montant des dettes fournisseurs est limité (0,7 M€ au 31 décembre 2014).

5/ Indicateurs de performance

5.1 Indicateurs relatifs à la marge technique

Le ratio combiné net est le principal indicateur de performance de MutRé S.A. relatif à la marge technique. Il est égal au rapport entre (i) les sinistres (corrigés des variations de provisions techniques et de la participation aux bénéficiaires) nets augmentés des frais de fonctionnement et (ii) les primes nettes. Il s'établit à 101,1 % au global contre 100,2 % en 2013. Cette augmentation est principalement due au renforcement des provisions lié à la baisse du taux technique sur les activités de prévoyance et de dépendance qui est passé de 1,8 % en 2013 à 1,5 % à fin 2014.

5.2 Indicateurs relatifs à la marge administrative

Les frais généraux de MutRé S.A. s'élèvent à 7,1 M€ et sont en légère augmentation par rapport à 2013 (+ 0,5 M€). Cette progression est la résultante de la hausse des provisions sociales liée à la baisse des taux techniques et à l'augmentation de l'effectif en fin d'année à 27 personnes. L'effectif moyen sur l'exercice reste en revanche stable par rapport à 2013 à 25 personnes.

Les autres charges sont globalement au même niveau qu'en 2013 : des économies sur l'informatique (- 0,1 M€) et les taxes (- 0,09 M€) financent une légère progression des honoraires (+ 0,1 M€).

5.3 Indicateurs relatifs aux produits financiers

Rendement financier	2014	2013
Sur fonds gérés	3,9 %	3,2 %
Sur dépôts espèces	1,8 %	1,9 %
Rendement total	2,9 %	2,8 %

Les rendements financiers totaux sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Sur les fonds gérés, le rendement financier progresse en raison de la réalisation de plus-values sur des OPCVM actions et diversifiés. Les rendements obligataires comptables se maintiennent malgré un environnement de taux d'intérêt extrêmement bas. La performance des fonds immobiliers s'est maintenue au niveau de l'exercice précédent.

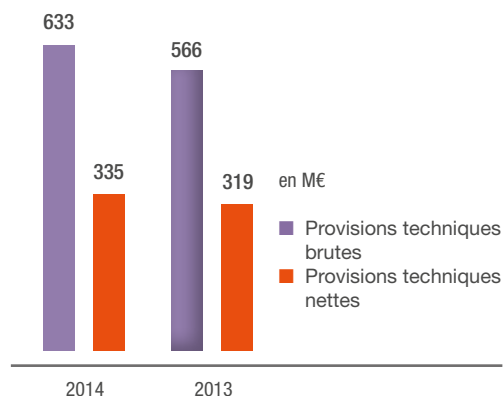
Sur les dépôts espèces, les rendements diminuent légèrement en raison de l'érosion des taux d'intérêt. Cette diminution est toutefois limitée en raison du taux fixe de rémunération sur certains dépôts espèces.

6/ Indicateurs de solvabilité

6.1 Niveau et évolution des provisions techniques

Les provisions techniques brutes de réassurance s'élèvent à 633 M€ contre 566 M€ en 2013.

Provisions techniques MutRé S.A.



Les provisions atteignent au total 633 M€, soit 1,7 année de CA. Elles sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des taux et de l'augmentation des provisions techniques sur des traités en prévoyance et dépendance qui en résulte.

Elles se répartissent sur les lignes suivantes :

(en M€)	2014	2013
Santé	6 %	6 %
Prévoyance	42 %	42 %
Dépendance	52 %	52 %
Total	100 %	100 %

La répartition des provisions entre les lignes d'activité est stable par rapport à l'exercice précédent.

6.2 Niveau et évolution des capitaux propres

Les capitaux propres au 31 décembre 2014 avant affectation du résultat atteignent 126,8 M€ contre 127,6 M€ en 2013. La diminution s'explique par le paiement du dividende de 2,4 M€ au titre de l'année 2013, supérieur au résultat 2014 (1,3 M€) augmenté de la réserve de capitalisation (+ 0,3 M€).

(en M€)	
Capitaux propres 2013	127,6
Dividendes versés au titre de 2013	- 2,4
Résultat net 2014	1,3
Dotations à la réserve de capitalisation	0,3
Capitaux propres 2014	126,8

6.3 Ratio de solvabilité et indicateurs associés

L'exigence de marge de solvabilité, calculée selon les dispositions de l'article R 334-27 du Code des assurances est de 54,4 M€, contre 53,4 M€ l'année précédente.

La marge constituée est égale aux fonds propres diminués des frais d'acquisition reportés non admissibles, soit un total de 122,4 M€. Le ratio de solvabilité est donc de 225 % contre 230 % à fin 2013.

Nous présentons par ailleurs les indicateurs de solvabilité suivants :

(en M€)	2014	2013
Capitaux propres / Primes nettes	47,3 %	47,2 %
Provisions techniques brutes / (provisions techniques brutes + capitaux propres)	83,3 %	81,6 %
Capitaux propres + plus-values latentes / Provisions techniques nettes	44,2 %	44,4 %

L'ensemble des ratios est stable. L'augmentation du ratio « provisions techniques brutes / (provisions techniques brutes + capitaux propres) » est consécutive à la progression des provisions techniques brutes.

6.4 Situation d'endettement

MutRé S.A. a remboursé en totalité l'emprunt sous-crit en 2012.

Son niveau d'endettement est aujourd'hui nul.

6.5 Gestion et suivi des risques financiers

Les placements des capitaux propres ainsi que des actifs en représentation des engagements techniques sont gérés de manière prudente et le profil de risque global reste modéré. La proportion du

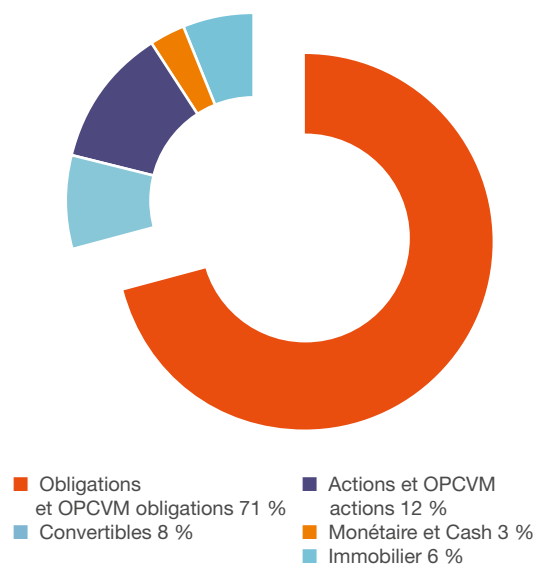
bilan investie en dépôts espèces est très importante (63,5 %) et désensibilise significativement le bilan aux risques de marché. Néanmoins, il convient de préciser que cette proportion de dépôts rend le résultat financier de MutRé S.A. fortement dépendant des taux d'intérêt français : le contexte actuel de taux bas pénalise MutRé S.A.

Sur les placements hors dépôts, les couples rendement-risque retenus sont raisonnables et la liquidité moyenne du portefeuille est élevée : les poches obligataire et monétaire restent dominantes (> 80 %) et sont investies sur des titres fortement échangés et avec les meilleures qualités de crédit.

MutRé S.A. veille aussi à une diversification et à une dispersion adéquate de ses placements de manière à diminuer au maximum tout risque de concentration sur un émetteur. Dans cette logique, MutRé S.A. a augmenté ces deux dernières années la proportion des classes d'actifs dans lesquels elle était la plus sous-investie (immobilier, stratégies obligataires périphériques).

MutRé S.A. fixe une allocation stratégique à la société de gestion (OFI Asset Management) auprès de laquelle elle sous-traite la majeure partie de sa gestion. Un contrôle de cette gestion déléguée est réalisé trimestriellement par le comité des placements.

Répartition des placements financiers gérés par MutRé en 2014 (hors dépôts, en valeur nette comptable)



Placements en valeur nette comptable	2014		2013	
	en M€	en %	en M€	en %
Immobilier	16,5	2,3 %	14,8	2,0 %
Obligations et OPCVM obligations	182,6	26,1 %	182,7	25,4 %
Convertibles	20,4	2,9 %	14,3	2,0 %
Actions et OPCVM actions	29,2	4,2 %	16,9	2,4 %
Monétaire et Cash	6,7	1,0 %	21,2	2,9 %
Dépôts espèces	444,1	63,5 %	469,7	65,3 %
Total	699,6	100,0 %	719,6	100,0 %

6.6 Gestion et suivi des risques techniques

La gestion des risques techniques de MutRé S.A. s'effectue à travers une sélection rigoureuse des risques que l'entreprise réassure d'une part, et sa politique de rétrocession d'autre part.

MutRé S.A. a mis en place un processus de souscription des risques techniques qui s'appuie :

- sur une comitologie en accord avec les règles de gouvernance de l'entreprise (comité de souscription et comité des engagements),
- sur des règles de souscription et de sélection des risques qui sont formalisées et qui couvrent l'ensemble des activités réalisées par l'entreprise (santé, prévoyance, dépendance).

La politique de rétrocession de MutRé S.A. offre une protection permettant de se couvrir contre les risques susceptibles de toucher le portefeuille de traités. Cette protection repose sur les couvertures suivantes :

- une couverture chapeau non proportionnelle pour les risques prévoyance (en excédent de sinistre par tête et par évènement),
- des couvertures proportionnelles au cas par cas pour des traités spécifiques.

7/ Autres indicateurs

7.1 Effectifs

MutRé S.A. exerce ses activités avec un effectif moyen sur l'exercice 2014 de 25 personnes qui est stable par rapport à l'année précédente.

7.2 Organisation d'événements clients

MutRé S.A. organise chaque année « les Rencontres MutRé », lieu de réflexion stratégique et d'échange autour de thèmes d'actualité. Cet événement est ouvert aux cédantes de MutRé S.A. ainsi qu'à ses clients potentiels. Elle y fait intervenir de nombreux experts qui apportent un éclairage technique. En 2014, les Rencontres MutRé avaient pour thème « Stratégies Mutualistes 15 mois avant Solvabilité II et l'ANI ». Dans ce cadre, les débats ont porté sur les mutations de l'environnement des mutuelles, la préparation à Solvabilité II, les outils de maîtrise des risques associés, et enfin les innovations produit dans ce nouveau contexte.

8/ Rappel des résultats des cinq derniers exercices

(en M€)	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat avant impôt	2,26	11,29	6,12	0,42	9,06
Impôts	- 1,00	- 5,28	- 2,52	- 0,12	- 1,62
Résultat net	1,26	6,01	3,60	0,30	7,44

Délégations en cours accordées pour des augmentations de capital et utilisation qui en a été faite dans l'année

Néant.

Participation des salariés au capital de la société

Les salariés ne détiennent aucune action de la société, ni en direct, ni à travers le plan d'épargne d'entreprise.

Rappel des dividendes distribués antérieurement

Sur les cinq dernières années, MutRé S.A. a procédé aux versements de dividendes à ses actionnaires au titre de 2009, 2010 et 2013. Le dernier, au

titre de l'exercice 2013, s'est élevé à 2,43 M€ et a été versé en mai 2014.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

1/ Événements ayant eu lieu depuis la clôture 2014

Néant.

2/ Axes du plan stratégique à cinq ans

MutRé S.A. a défini un plan stratégique 2015-2019 qui prend en compte l'évolution du marché mutualiste, résultante de la mise en œuvre de Solvabilité 2 et de l'ANI.

MutRé S.A. a pour ambition de consolider son positionnement de spécialiste de la santé, tout en accompagnant ses cédantes dans leur nécessaire diversification en prévoyance et dépendance. Cette offre de réassurance s'appuie par ailleurs sur une offre élargie de services : analyses de gestion et optimisation du bilan, conseils et intermédiation.

Rapport sur le fonctionnement du conseil et des comités internes

1/ Sur les principes de gouvernement de MutRé S.A.

Lors de la création de MutRé S.A., les actionnaires, conscients qu'une condition déterminante du développement d'un réassureur professionnel était le respect le plus strict de la confidentialité des affaires traitées – secret des affaires –, ont décidé que les informations transmises lors des délibérations des conseils ne comporteraient pas de références nominatives aux dossiers souscrits ou soumis, cette disposition ne remettant pas en cause les pouvoirs des administrateurs. Ces règles de fonctionnement ne s'opposent pas au bon déroulement des travaux des comités du conseil.

Ce principe est applicable sans préjudice des prérogatives légales et statutaires du conseil.

Les membres du Conseil d'administration s'obligent à respecter l'ensemble de ces dispositions, ainsi que les règles de déontologie élaborées et mises en pratique par la société depuis sa création et qui ont été entérinées au travers d'un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a créé des comités d'études en application de l'article 14 bis de ses statuts (cf. § 4 suivant).

2/ Information aux actionnaires

Une Assemblée générale d'actionnaires a été convoquée et a délibéré dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Tous les

documents techniques et informations nécessaires à la délibération ont été communiqués aux actionnaires avant la tenue de l'assemblée.

Il est précisé que les actionnaires, conscients qu'un des enjeux du développement d'un réassureur professionnel était le respect le plus strict de la confidentialité des affaires traitées, ont décidé que les informations transmises pour et lors des délibérations de l'assemblée ne comporteraient pas de référence aux dossiers souscrits ou soumis. Cette disposition ne remet pas en cause les pouvoirs des actionnaires tels que définis par la loi.

Un procès-verbal a été tenu à l'issue de l'Assemblée générale.

3/ Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a connu les évolutions suivantes au cours de l'année 2014 :

- nomination de Monsieur Patrick BROTHIER en tant qu'administrateur du bloc mutualiste, en remplacement de Monsieur Jacques HORNEZ,
- nomination de Monsieur Patrick BROTHIER en tant que Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Daniel HAVIS (voir point sur les faits marquants 2014 page 8),
- nomination de Monsieur Jacques HORNEZ en tant que représentant de l'actionnaire FNMF au Conseil d'administration de MutRé SA, en remplacement de Monsieur Patrick BROTHIER,

- nomination de Monsieur Bernard SCAGLIOTTI en tant que Vice-Président du Conseil d'administration,
- nomination de Monsieur Antoine LAMON en tant que censeur, en remplacement de Monsieur Claude LEPETIT.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises avec un taux de participation moyen de 72 %, avant prise en compte des pouvoirs de représentation et à 98 % après prise en compte des pouvoirs.

Liste des administrateurs MutRé S.A. au cours de l'exercice 2014

Nom	Fonction MutRé S.A.	Autres mandats ou fonctions exercés dans toute autre entreprise en 2014
Patrick BROTHIER	Président du Conseil d'administration à compter du 21 mai 2014 Représentant permanent FNMF avant le 21 mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil de surveillance Matmut Vie - Membre du conseil de surveillance Matmut Entreprises - Membre du conseil de surveillance Matmut Protection juridique - Administrateur Matmut - Administrateur Matmut Mutualité Livre II - Président ADREA MUTUELLE - Président MUTEX UNION - Trésorier général FNMF - Vice-Président du conseil de surveillance Ofivalmo Partenaires - Membre du conseil de surveillance Ofi-mandats - Administrateur Ofi Asset Management - Président Délégué MDM - Vice-Président Union ADREA - Administrateur CHORUM
Daniel HAVIS	Président du Conseil d'administration avant le 21 mai 2014 Administrateur à compter du 21 mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur général du Conseil d'administration Matmut - Président du Conseil d'administration VIANA - Président du Conseil d'administration SFEREN - Vice-Président FNMF - Vice-Président délégué du Comité National des Réalisations Sanitaires et Sociales - Administrateur UTMIF - Secrétaire Général Honoraire du Bureau et du Conseil d'administration Mutualité Française Seine-Maritime - Président du Conseil d'administration Matmut Mutualité Livre III - Président du Conseil d'administration Matmut Mutualité - Président du Conseil d'administration Matmut Santé Prévoyance - Administrateur et 1^{er} Vice-Président du bureau exécutif MF Pass - Président du conseil de surveillance Inter Mutuelles Assistance (IMA) - Représentant MATMUT à l'Assemblée des membres IMA GIE - Vice-Président du Conseil d'administration Ofi Asset Management - Président Directeur général Ofi Holding - Représentant permanent Matmut au conseil de surveillance-Administrateur Ofivalmo Partenaires - Représentant permanent Ofi Asset Management au Conseil d'administration - Administrateur Ofimalliance - Président du conseil de surveillance Matmut Protection Juridique - Vice-Président du conseil de surveillance AMF Assurances - Président du conseil de surveillance Matmut Vie - Président du conseil de surveillance Inter Mutuelles Entreprises - Président Matmut Immobilier - Président Matmut Location Véhicules - Président Matmut Développement - Représentant permanent FNMF au conseil de surveillance membre du conseil de surveillance Visaudio - Administrateur Equasanté - Gérant Palais du congrès de Rouen - Gérant GALVANI - Gérant GERICAULT - Gérant MAUPASSANT - Gérant FLAUBERT

Rapport sur le fonctionnement du conseil et des comités internes

Nom	Fonction MutRé S.A.	Autres mandats ou fonctions exercés dans toute autre entreprise en 2014
Daniel HAVIS		<ul style="list-style-type: none"> - Gérant CORNEILLE - Gérant BOEILDIEU - Censeur ALLAN BEKER - Administrateur OCIANE - Président du Conseil d'Administrateur UGM OCIANE-MATMUT
Gilles MEYER	<p>Vice-Président</p> <p>Représentant permanent Scor Global Life SE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général adjoint SCOR GLOBAL LIFE SE - Président du Conseil d'administration REHALTO - Vice-Président du conseil de surveillance SCOR Global Investments SE (France) - Représentant permanent de SCOR Global Life SE au Conseil d'administration de SCOR Properties (France) - Statutory Director ReMark International BV (Pays-Bas) - Statutory Director ReMark Group BV (Pays-Bas) - Administrateur SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse) - Administrateur SCOR Switzerland AG (Suisse) - Administrateur SCOR Perestrakhovaniye (Russie) - Administrateur SCOR Global Life Re Insurance Company of Texas (U.S.) - Administrateur SCOR Global Life Americas Reinsurance Company (U.S.) - Administrateur SCOR Reinsurance Asia-Pacific PTE Ltd (Singapour) - Administrateur ReMark Japan K. K. (Japon)
Bernard SCAGLIOTTI	<p>Administrateur avant le 21 mai 2014</p> <p>Vice-Président à compter du 21 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président du directoire Inter Mutuelles Entreprises (IME) - Gérant Matmut Solutions - Administrateur Matmut Mutualité Livre III - Représentant Inter Mutuelles Entreprises au Conseil d'administration VIANA - Trésorier MutRé Union - Administrateur et secrétaire général adjoint MFPass - Administrateur GHMF - Administrateur GAREAT - Administrateur GATS - Administrateur GETREM - Représentant Matmut au Conseil d'administration GETAM - Représentant Matmut au Comité de gestion Fondation Paul Bennetot - Représentant Matmut au Conseil d'administration SA Victoire Antonin
Gérard ALIX	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de Matmut Mutualité - Directeur général de Matmut Mutualité Livre III - Président du directoire de Matmut Vie - Directeur général adjoint Matmut en charge des assurances de personnes - Administrateur et trésorier de MFPass - Administrateur de l'Union Régionale Normande - Administrateur d'Equasanté - Administrateur de l'UNOCAM
Marc ARCHAMBAULT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de l'assemblée des associés, membre du comité de contrôle, Président du comité d'audit des comptes et membre du comité des rémunérations de Prévoir Vietnam Life Insurance Company - Administrateur Réhalto - Director of the corporation Remark Canada Inc. - Administrateur SCOR Global Life Moscow - Directeur Europe de l'Ouest et de l'Est, Afrique SCOR Global Life SE - Directeur adjoint Europe, Moyen Orient, Asie-Pacifique, Afrique SCOR Global Life SE - Directeur/ Administrateur SCOR Telemed

Nom	Fonction MutRé S.A.	Autres mandats ou fonctions exercés dans toute autre entreprise en 2014
Jean-Luc CAMEMBERT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil de surveillance Ofi-Mandats - Censeur Ofivalmo Partenaires - Membre du conseil de surveillance Sphéria Vie - Administrateur MutRé Union
André GEFFARD	Administrateur Représentant permanent MATMUT	<ul style="list-style-type: none"> - Président de l'UTMIF - Membre du conseil de surveillance Inter Mutuelles Entreprise (Matmut/Macif) - Vice-Président du conseil de surveillance Matmut Protection Juridique - Vice-Président du Conseil d'administration Matmut - Vice-Président du Conseil d'administration Matmut Mutualité livre II - Vice-Président du Conseil d'administration Matmut Mutualité livre III - Administrateur SFEREN - Administrateur Matmut Santé Prévoyance - Représentant permanent de Matmut Vie au Conseil d'administration de OFI HOLDING - Administrateur Matmut au Conseil d'administration de la Mutuelle OCIANE
Yvan GLASEL	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président de La France Mutualiste - Administrateur MutRé Union - Représentant légal AG SCI Palais de La Mutualité - Vice-Président de l'Union Mutualiste du Groupe Harmonie
Jacques HORNEZ	Administrateur Représentant permanent FNMF	<ul style="list-style-type: none"> - Président MutRé Union - Observateur permanent au Conseil d'administration, à l'Assemblée générale, au conseil des Mutuelles Santé et au conseil des Mutuelles Prévoyance Retraite de la FNMF - Administrateur Banque Monétaire et Financière - Administrateur Parnasse MAIF
Gilles THIVANT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur France SCOR Global Life - Directeur Mahgreb Afrique de l'Ouest et Centrale SCOR Global Life - Directeur Benelux Scor Global Life - Administrateur Réhalto
Philippe TRAINAR	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Senior Global Advisor to the Chairman and Chief Economist SCOR SE - Administrateur SCOR UK Company Ltd - Administrateur SCOR Underwriting Company Ltd - Administrateur SCOR GLOBAL Life SE - Administrateur SCOR GLOBAL P&C SE - Administrateur Fondation SCOR pour La science

Directeur général de MutRé S.A. au cours de l'exercice 2014

Nom	Fonction MutRé S.A.	Autres mandats ou fonctions exercés dans toute autre entreprise en 2014
Didier LEGRAND	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général MutRé Union - Membre du conseil de surveillance Ofi-mandats (représentant de MutRé S.A.) - Administrateur Ofivalmo Partenaires (Représentant de MutRé S.A.) - Observateur permanent au Conseil d'administration, à l'Assemblée générale, au conseil des Mutuelles Santé et au conseil des Mutuelles Prévoyance Retraite de la FNMF

Les administrateurs de MutRé S.A. ne perçoivent aucune rémunération ou indemnité, ni aucun avantage en nature.

4/ Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a créé en son sein les comités suivants, dont la composition et le fonctionnement sont déterminés par son règlement intérieur :

- Un bureau-comité stratégique, chargé d'examiner tous les sujets susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité et notamment sur les besoins en fonds propres. Ce comité est présidé par Monsieur Patrick BROTHIER ;
- Un comité financier, chargé d'examiner la politique d'investissement, présidé par Monsieur Jacques HORNEZ ;
- Un comité d'audit et des risques, chargé d'assurer le suivi d'une part des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, d'autre part de la gestion des risques. Ce comité est présidé par Monsieur Philippe TRAINAR ;
- Un comité des rémunérations et des nominations, chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration relatives à la politique générale de recrutement et de rémunération des dirigeants. Ce comité est présidé par Monsieur Patrick BROTHIER.

Ces comités ont pour vocation chacun selon son domaine d'activité d'être force de réflexion et proposition au Conseil d'administration de manière à enrichir les travaux de gouvernance de MutRé S.A.

Par ailleurs, un comité de souscription a pour mission d'émettre un avis sur certains dossiers de souscription significatifs de la société et notamment ceux dépassant les pouvoirs du Directeur général.

Chacun de ces comités est susceptible d'accueillir des invités et est composé d'au minimum de deux administrateurs ou censeurs et du Directeur général (sauf pour le comité de nominations et des rémunérations auquel le Directeur général n'assiste pas). Ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'administration.

03

RAPPORT
FINANCIER

■ Bilan	p. 24
■ Compte de résultat	p. 26
■ Annexe aux comptes	p. 30
Note 1 - Règles et méthodes comptables	p. 30
Note 2 - Actifs incorporels et corporels	p. 33
Note 3 - Placements	p. 34
Note 4 - Provisions techniques	p. 37
Note 5 - Capitaux propres	p. 39
Note 6 - Provisions pour risques et charges	p. 40
Note 7 - Créances	p. 41
Note 8 - Dettes	p. 42
Note 9 - Comptes de régularisations actif / passif	p. 43
Note 10 - Compte de résultat	p. 44
Note 11 - Personnel et charges afférentes	p. 51
Note 12 - Charges financières	p. 51
Note 13 - Frais d'acquisition reportés (FAR)	p. 52
Note 14 - Engagements hors bilan	p. 52
Note 15 - Autres informations	p. 52



Bilan

Bilan

ACTIF

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	42	23
3 Placements	699 628	719 577
3a Terrains et constructions	16 331	14 790
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
3c Autres placements	239 240	235 131
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	444 057	469 656
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	297 879	246 978
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (Vie)	9 811	1 040
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	69 688	42 637
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (Vie)	1 374	827
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	217 006	202 474
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances	25 375	7 524
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- 6aa Primes restant à émettre		
- 6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		
6b Créances nées d'opérations de réassurance	13 241	0
6c Autres créances :	12 134	7 524
- 6ca Personnel	0	1
- 6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 013	7 396
- 6cc Débiteurs divers	121	127
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	156	209
7a Actifs corporels d'exploitation	45	62
7b Comptes courants et caisse	111	147
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	349 328	346 565
8a Intérêts et loyers acquis non échus	2 707	2 990
8b Frais d'acquisition reportés	4 859	4 979
8c Autres comptes de régularisation	341 762	338 596
Total de l'actif	1 372 408	1 320 876

PASSIF

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
1 Capitaux propres	126 769	127 641
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	96 503	96 503
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	11 712	11 418
1e Report à nouveau	17 292	13 711
1f Résultat de l'exercice	1 262	6 009
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	633 300	566 358
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	826	1 352
3b Provisions d'assurance vie	3 344	3 871
3c Provisions pour sinistres (Vie)	59 601	52 513
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	276 739	235 880
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation		
3h Autres provisions techniques (Vie)	3 345	433
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	289 445	272 309
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	6 235	2 532
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	249 252	207 194
7 Autres dettes	19 458	6 334
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	15 393	892
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit		3 167
7e Autres dettes :	4 065	2 275
- 7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- 7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		4
- 7ec Personnel	712	564
- 7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	902	1 062
- 7ee Créanciers divers	2 451	645
8 Comptes de régularisation - Passif	337 394	410 817
Total du passif	1 372 408	1 320 876

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

(en K€)	Brut	Cessions	Opérations nettes 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
1 Primes acquises	318 418	89 619	228 799	227 257
1a Primes	317 893	89 619	228 274	227 246
1b Variations des primes non acquises	525		525	11
2 Produits des placements alloués	6 320		6 320	7 354
3 Autres produits techniques	0		0	0
4 Charges des sinistres	- 241 522	- 59 042	- 182 480	- 172 056
4a Prestations et frais payés	- 200 663	- 31 992	- 168 671	- 216 581
4b Charges des provisions pour sinistres	- 40 859	- 27 050	- 13 809	44 526
5 Charges des autres provisions techniques	- 17 136	- 14 533	- 2 603	- 12 069
6 Participations aux résultats	- 5 017	- 590	- 4 427	- 1 452
7 Frais d'acquisition et d'administration :	- 61 365	- 17 279	- 44 086	- 48 173
7a Frais d'acquisition	- 59 396	- 3 322	- 56 074	- 58 525
7b Frais d'administration	- 1 969		- 1 969	- 2 139
7c Commissions reçues des réassureurs		- 13 957	13 957	12 491
8 Autres charges techniques	- 348		- 348	- 241
9 Variation de la provision pour égalisation				
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	- 650	- 1 825	1 175	621

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

(en K€)	Opérations brutes	Cessions et rétroces- sions	Opérations nettes 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
1 Primes	55 210	15 105	40 105	42 922
2 Produits des placements	2 228		2 228	2 671
2a Revenus des placements	1 806		1 806	2 050
2b Autres produits des placements	29		29	175
2c Profits provenant de la réalisation des placements	393		393	446
3 Ajustements ACAV (plus-values)				
4 Autres produits techniques				
5 Charges des sinistres	- 46 428	- 14 850	- 31 578	- 30 526
5a Prestations et frais payés	- 39 340	- 6 079	- 33 261	- 42 813
5b Charges des provisions pour sinistres	- 7 088	- 8 771	1 683	12 288
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 2 384	- 547	- 1 837	- 1 135
6a Provisions d'assurance vie	- 3 245		- 3 245	- 3 772
6b Provisions sur contrats en unité de compte				
6c Autres provisions techniques	861	- 547	1 408	2 637
7 Participations aux résultats	- 963	339	- 1 302	- 395
8 Frais d'acquisition et d'administration	- 6 337	- 2 427	- 3 910	- 4 782
8a Frais d'acquisition	- 5 998		- 5 998	- 6 072
8b Frais d'administration	- 339		- 339	- 402
8c Commissions reçues des réassureurs		- 2 427	2 427	1 692
9 Charges des placements	- 1 018		- 1 018	- 1 183
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 907		- 907	- 685
9b Autres charges des placements	- 44		- 44	- 73
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	- 67		- 67	- 425
10 Ajustement ACAV (moins-values)				
11 Autres charges techniques	- 41		- 41	- 27
12 Produits des placements transférés				
Résultat Technique de l'assurance Vie	267	- 2 380	2 647	7 546

COMpte DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	1 175	621
2 Résultat technique de l'assurance Vie	2 647	7 546
3 Produits des placements	16 558	19 198
3a Revenus des placements	13 419	14 734
3b Autres produits des placements	219	1 259
3c Profits provenant de la réalisation des placements	2 920	3 205
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	- 7 566	- 8 502
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 6 743	- 4 927
5b Autres charges des placements	- 326	- 521
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 497	- 3 054
6 Produits des placements transférés	- 6 320	- 7 354
7 Autres produits non techniques	173	808
8 Autres charges non techniques	- 16	
9 Résultat exceptionnel	- 4 390	- 1 026
9a Produits exceptionnels	844	21
9b Charges exceptionnelles	- 5 234	- 1 047
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	- 999	- 5 282
Résultat de l'exercice	1 262	6 009

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2014

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	103 311	109 938
2a Avals, cautions, garanties		
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	2 547	3 336
2d Autres engagements donnés	100 764	106 602
3 Nantissement des réassureurs	47	43
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		

NOTE 1**Règles et méthodes comptables****1.1 Règles et méthodes comptables**

Les comptes de l'exercice 2014 sont présentés conformément aux règles du Plan comptable des assurances.

Les documents comptables de synthèse pour l'exercice 2014 sont établis en euros. Le compte de résultat distingue les comptes techniques et le compte non technique. Outre les éléments d'exploitation de réassurance, les comptes techniques incluent les frais généraux et les produits de placements provenant de l'activité de réassurance. Les produits des placements provenant des capitaux propres figurent dans le compte non technique.

1.2 Comptabilisation des opérations de réassurance

A la date d'inventaire, les comptes non reçus des cédantes font l'objet d'une estimation.

Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible des engagements de réassurance.

Acceptation

Les postes du compte de résultat et du bilan sont essentiellement constitués de soldes techniques. Le résultat technique a été arrêté :

- traité par traité,
- sur la base des éléments en provenance des cédantes : les éléments reçus jusqu'au 5 février 2015 ont été pris en compte,
- en l'absence d'informations récentes des cédantes, des estimations ont été faites. Les estimations de soldes techniques représentent une partie significative des soldes du compte de résultat et du bilan.

Rétrocession

Les opérations sont comptabilisées en correspondance avec les méthodes retenues ci-dessus pour l'acceptation.

Recours à recevoir, provisions pour risques en cours, provisions pour prestations à payer

MutRé S.A. ne communique pas de ventilation de ses sinistres, provisions de sinistres et règlements par exercice de survenance. En effet, les informations nécessaires à l'établissement de cette ventilation ne sont pas systématiquement communiquées par les cédantes. MutRé S.A. n'est donc pas en mesure de présenter un état exhaustif de liquidation des sinistres.

Frais d'acquisition reportés au titre des traités de financement

MutRé S.A. réassure des cédantes dans le cadre de traités de financement. Ces dossiers se caractérisent par le paiement d'une commission initiale précomptée à un intermédiaire contre l'acquisition définitive d'un portefeuille de polices (santé ou prévoyance). Ces dossiers sont tarifés sur la base d'une espérance de valeur actuelle de résultats futurs.

Afin de refléter au mieux l'économie de ce genre de dossiers et de reconnaître sur les mêmes exercices comptables les charges et les produits associés à cette activité, les commissions initiales sont comptabilisées en FAR (frais d'acquisition reportés) et amorties au fur et à mesure de l'émergence des profits futurs (avec une certaine marge de prudence établie ci-après).

Les FAR associés à une génération de contrats sont amortis au maximum en 10 ans (même si l'économie des produits justifierait un lissage temporel plus important) et des tests de dépréciation sont menés chaque année qui suit la date d'effet des contrats en fonction de l'expérience qui émerge des portefeuilles. La partie de la commission initiale reconnue en charge dès la première année d'effet doit être suffisante pour refléter les pertes associées à une survenance exceptionnellement défavorable sur le risque assuré.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2014 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'arrêté des comptes.

1.4 Actifs incorporels

Les logiciels acquis par l'entreprise sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

1.5 Placements

Titres à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R332-19 du Code des assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'Etat, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R332-20 du Code des assurances. La société classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

La société a adapté le règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2013 qui modifie la comptabilisation des valeurs amortissables relevant de l'article R332-20. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur les comptes.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché ou la valeur probable de négociation, qui s'appuie sur des analyses financières établies par les sociétés émettrices, est significativement inférieure et de manière durable à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée sur la ligne concernée. L'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 a fixé les critères pour l'examen, en vue de déterminer si une moins-value latente a un caractère durable. Celle-ci est présumée avoir un caractère durable lorsque le placement a constamment été en situation de moins-value latente significative (entre 20 % et 30 % selon le niveau de volatilité observé des marchés) au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté. Le même avis précise que chaque ligne en moins-value latente fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité. Compte tenu de la volatilité des marchés au 31 décembre 2014, le critère de 20 % de moins-value a été retenu pour apprécier la nécessité de constituer une PDD.

Incertitudes éventuelles

Les valeurs de réalisation mentionnées sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés. Ces estimations ont été élaborées dans un contexte d'évolution rapide de l'environnement.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

Néant.

Autres actifs

Les prêts et autres créances à plus d'un an font l'objet d'une provision pour dépréciation systématique lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

1.6 Provisions techniques

Les provisions techniques communiquées par les cédantes sont systématiquement enregistrées pour le montant indiqué. Elles font l'objet de compléments de provisions, calculés en fonction de l'expérience du passé, dans tous les cas où les résultats qu'elles induisent paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations défavorables dans le futur ou des sinistres déclarés tardivement. Elles incluent une part estimative de provisions relatives aux comptes des cédantes non reçus.

1.7 Autres Actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont enregistrés à leur valeur historique. Les matériels informatiques et mobiliers font l'objet d'un amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériels informatiques : 3 ans
- Mobiliers de bureau : 10 ans

1.8 Comptes de régularisation actif-passif

Ils incluent :

- les comptes d'acceptation (produits et charges) non reçus des cédantes à la date de clôture et estimés dans le compte de résultat avec pour contrepartie les comptes de régularisation. Les produits à recevoir figurent en comptes de régularisation Actif et les charges à payer figurent dans les comptes de régularisation Passif ;
- les comptes de rétrocession (produits et charges) estimés dans le compte de résultat avec pour contrepartie les comptes de régularisation. Les produits à recevoir figurent en comptes de régularisation Actif et les charges à payer figurent dans les comptes de régularisation Passif ;
- les intérêts courus non échus sur obligations ;
- les amortissements de surcotes-décotes ;
- les décaissements émis et les encaissements reçus à ventiler ;
- les charges constatées d'avance.

1.9 Impôts différés

La société calcule et comptabilise une imposition différée. Les éventuels impôts différés actifs font l'objet de tests annuels de recouvrabilité.

1.10 Frais de gestion

Les frais de gestion sont comptabilisés par nature dans un premier temps, puis reclassés dans des comptes de charges par destination dans un deuxième temps en fonction de clés de répartition.

1.11 Changement dans les règles et méthodes comptables

Néant.

NOTE 2

Actifs incorporels et corporels

Valeur brute (en K€)	A l'ouverture de l'exercice	Acquisitions Créations	Cessions et mises hors service	A la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	217	48	100	165
Sous Total	217	48	100	165
Actifs corporels				
Agencement	3			3
Matériel informatique	133	4	65	72
Mobilier de bureau	13			13
Véhicule de transport				
Autres Prêts	15	5		19
Sous Total	163	9	65	106
Total	380	56	165	271

Amortissements et provisions (en K€)	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	A la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	194	29	100	123
Sous Total	194	29	100	123
Actifs corporels				
Agencement		1		1
Matériel informatique	98	24	66	56
Mobilier de bureau	3	1		4
Véhicule de transport				
Autres prêts				
Sous Total	101	26	66	61
Total	295	55	166	184

Valeur nette (en K€)	A l'ouverture de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	23	42
Sous Total	23	42
Actifs corporels		
Agencement	3	2
Matériel informatique	35	16
Mobilier de bureau	9	8
Véhicule de transport		
Autres prêts	15	19
Sous Total	61	45
Total	85	87

NOTE 3

Placements

3.1 Mouvements ayant affecté les postes de placements

Les mouvements affectant, au cours de l'exercice, les divers postes de placements sont les suivants :

Placements bruts (en K€)	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions Créations nettes de cession	Variations des dépôts en cours d'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2014
Terrains et constructions	14 790	1 541		16 331
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Autres placements	235 631	4 109		239 740
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	469 656		- 25 599	444 057
Sous-Total	720 077	5 650	- 25 599	700 128

Amortissements et Provisions (en K€)	Amortissement et Provisions cumulés au 31/12/2013	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissement et Provisions cumulés au 31/12/2014
Terrains et constructions				
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Autres placements	500			500
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises				
Sous-Total	500	0	0	500

Valeur nette (en K€)	Montant net au 31/12/2013	Montant net au 31/12/2014
Terrains et constructions	14 790	16 331
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Autres placements	235 131	239 240
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	469 656	444 057
Total	719 577	699 628

3.2 Etat récapitulatif des placements

(en K€)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute	Valeur nette Comptable ⁽¹⁾	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette Comptable ⁽¹⁾	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 531	16 531	16 997	14 790	14 790	14 676
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	27	27	27	27	27	27
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	33 700	33 700	35 789	23 625	23 625	26 382
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	19 434	19 434	19 721	24 324	24 324	24 334
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	83 861	83 076	92 610	81 054	80 126	85 938
6) Prêts hypothécaires						
7) Autres prêts et effets assimilés						
8) Titres nantis	100 764	100 744	109 798	106 602	106 478	112 332
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	444 057	444 057	444 057	469 656	469 656	469 656
10) Actifs représentatifs des opérations en unités de compte						
- Placements immobiliers						
- Titres à revenus variable autre que les parts d'OPCVM						
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
- Autres OPCVM						
- Obligations et autres titres à revenu fixe						
11) Autres instruments financiers à terme						
- Stratégies d'investissement						
- ou de désinvestissement						
- Stratégie de rendement						
- Versement à effectuer (appel de fonds non libéré)	1 755	1 755	1 755			
Total	700 128	699 324	720 754	720 077	719 025	733 344
Valeurs estimées selon l'article R.332-19 du Code des assurances	152 150	151 846	168 188	155 338	154 786	163 934
Valeurs estimées selon l'article R.332-20 du Code des assurances	547 978	547 478	552 565	564 739	564 239	569 411
Total	700 128	699 324	720 754	720 077	719 025	733 344

(1) Valeur brute corrigée des provisions pour dépréciation, décotes et surcotes courues.

3.3 Tableau de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Placements nets de provisions	699 628	719 577
Placements en U.C.		
Total placements nets au bilan	699 628	719 577
A déduire		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	921	1 281
Autres : PDD et provisions pour dépréciation des cédantes		
A ajouter		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	617	729
Espèces en dépôt immeubles		
Autres		
Total état récapitulatif des placements nets	699 324	719 025

3.4 Exposition aux risques souverains et bancaires de certains pays

L'exposition aux risques souverains et bancaires des pays périphériques de la zone Euro sont détaillés ci-dessous :

(en K€)	Exposition (€)	Exposition (%)
Italie	4 113	0,57 %
Espagne	998	0,14 %
Total	5 111	0,71 %

Note : les expositions en % s'entendent hors dépôts espèces.

NOTE 4

Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est directement liée au mode de détermination du résultat technique qui prend en compte le déroulement prévisible de l'ensemble des traités en cours ou résiliés à la clôture de l'exercice.

Provisions techniques Non Vie

Provision pour primes non acquises Non Vie

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation ou, à défaut, du terme du contrat. Elle est calculée, contrat par contrat, sur tous les types d'affaires et pour tous les types de garantie.

Provision pour sinistres à payer Non Vie

Elle couvre la valeur estimative des dépenses nécessaires au règlement des prestations dues et des sinistres survenus et non payés, sur toutes les catégories.

Autres provisions techniques Non Vie

Elles comprennent :

- La provision pour fonds de stabilité : elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférente aux opérations individuelles et collectives couvertes par les traités de réassurance. Elle est calculée traité par traité et est alimentée en fonction du solde du compte de résultat prévu dans les clauses contractuelles de chaque traité.
- La provision pour risques croissants : elle a pour objet de prendre en compte l'augmentation du risque avec l'âge de l'adhérent lorsque la prime ne peut être ajustée. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respective-

ment pris par la cédante et ses assurés, membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs.

- Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des provisions incapacité/invalidité et dépendance est de 1,48 %. Seul un traité a été évalué sur la base d'un taux de 1,75 % en raison de la possibilité, offerte à la cédante, de renouveler annuellement cette garantie auprès de ses adhérents.

Provisions techniques Vie

Provision pour sinistres à payer Vie

Elle correspond à la valeur estimative des dépenses nécessaires au règlement des prestations dues et des sinistres survenus et non payés à la date de calcul, sur toutes les catégories, y compris les capitaux constitutifs des rentes.

Provision mathématique Vie

Elle correspond, d'une part à une provision pour primes non acquises Vie non prévue par le Code des assurances pour les garanties Vie, destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ; d'autre part, à une provision mathématique de rentes viagères en cours de service ou de constitution.

Provision pour fonds de stabilité

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations individuelles et collectives couvertes par les traités de réassurance. Elle est calculée traité par traité et est alimentée en fonction du solde du compte de résultat prévu dans les clauses contractuelles de chaque traité.

4.1 Provisions techniques brutes

(en K€)	2014		2013	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
Provisions pour primes non acquises	826		1 352	
Provisions pour sinistres à payer	276 739	59 601	235 880	52 513
Provisions mathématiques		3 345		3 872
Autres provisions techniques	289 445	3 345	272 309	433
Provisions pour fonds de stabilité	18 089	3 345	21 228	433
Provision pour risques d'exigibilité				
Provisions pour risques croissants	271 356		251 081	
Total	567 009	66 291	509 540	56 818
	633 300		566 359	

4.2 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en K€)	2014		2013	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
Provisions pour primes non acquises				
Provisions pour sinistres à payer	69 688	9 811	42 637	1 040
Provisions mathématiques		1 372		826
Autres provisions techniques	217 007	1	202 473	1
Provisions pour fonds de stabilité	6 434	1	8 146	1
Provisions pour risques croissants	210 572		194 327	
Total	286 694	11 185	245 111	1 867
	297 879		246 978	

NOTE 5

Capitaux propres

5.1 Informations relatives à l'actionnariat

Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 6 226 002 actions, toutes de même catégorie et qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

5.2 Ventilation des capitaux propres

(en K€)	Situation au 31 décembre 2013	Affectation du résultat 2013	Autres Mouvements	Situation au 31 décembre 2014
Capital Social	96 503			96 503
Autres Réserves	11 417		295	11 712
dont Réserve légale	228			228
dont Réserve de capitalisation	7 795		295	8 090
dont autres réserve	3 394			3 394
Report à nouveau créditeur	13 711	3 581		17 292
Résultat de l'exercice	6 009	- 6 009	1 262	1 262
Dividendes		2 428	- 2 428	
Total	127 641	0	- 871	126 769

NOTE 6

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en K€)	Situation au 31/12/2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Situation au 31/12/2014
Provisions pour engagements envers le personnel	301	136		436
Provision pour risques fiscaux	2 231	500	833	1 898
Provisions pour litige Cédante		3 900		3 900
Total	2 532	4 536	833	6 234

La société demeure en litige avec l'administration fiscale. A la suite des deux contrôles fiscaux portant sur les exercices 2005 à 2007 d'une part, et 2008 d'autre part, MutRé a établi des liasses rectificatives au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 en tirant l'intégralité des conséquences de ces contrôles. L'envoi de ces liasses rectificatives a conduit à mettre en évidence deux créances fiscales au profit de MutRé :

- sur l'impôt société dû au titre de 2009 :
1 031 K€
- sur l'impôt société dû au titre de 2010 et 2011 :
2 760 K€.

A la suite du refus de l'administration fiscale d'accéder aux demandes de MutRé concernant le remboursement de ces deux créances fiscales, la société a initié deux procédures auprès du tribunal administratif. L'une des procédures concerne l'exercice 2009, l'autre les exercices 2010 et 2011. Ces deux procédures sont en cours d'examen par le tribunal administratif.

Sur l'exercice 2014, MutRé a procédé à une dépréciation d'une partie de la créance fiscale qui a été neutralisée par une reprise de provision pour 833 K€. Une provision complémentaire de 500 K€ a été constituée afin de porter la provision totale relative à ce litige avec l'administration fiscale à 1 898 K€. La provision représente ainsi 50 % du montant des créances fiscales de 3,8 M€ relatives à ce litige.

MutRé a également constitué sur l'exercice 2014 une provision à hauteur de 3 900 K€ relative à des litiges en cours.

Les provisions pour engagements envers le personnel enregistrées en provisions pour risques et charges concernent les indemnités de fin de carrière (248 K€) ainsi que la participation de l'employeur à la complémentaire santé des retraités (188 K€).

- Les indemnités de fin de carrière correspondent à celles prévues par l'article 93 de la convention collective assurance.
- La participation de l'employeur à la complémentaire santé des retraités s'élève à 535 € par salarié et par an.

Ces provisions ont été calculées de manière actuarielle, et sont basées sur des hypothèses prudentes.

NOTE 7

Créances

(en K€)	2014	2013
Créances nées d'opérations de réassurance (rétrocessionnaires)	13 241	
Créances nées d'opérations de réassurance (cédantes)		
Sous-Total Créances nées d'opérations de réassurance	13 241	
Personnel & comptes rattachés		1
Sécurité Sociale & autres organismes	9	
Etat & autres collectivités publiques	12 004	7 396
C/C des administrateurs		
C/C des actionnaires, sociétaires		
Actionnaires dividendes à payer		
Débiteurs divers	122	127
Sous-Total Autres créances	12 135	7 524
Total créances	25 376	7 524

(en K€)	Moins d'1 an	De 1 a 5 ans	Plus de 5 ans
Créances nées d'opérations de réassurance (rétrocessionnaires)	13 241		
Créances nées d'opérations de réassurance (cédantes)			
Sous-Total Créances nées d'opérations de réassurance	13 241		
Personnel & comptes rattachés			
Sécurité Sociale & autres organismes	9		
Etat & autres collectivités publiques	12 004		
C/C des administrateurs			
C/C des actionnaires, sociétaires			
Actionnaires dividendes à payer			
Débiteurs divers	122		
Sous-Total Autres créances	12 135		
Total créances	25 376		

Les créances nées d'opérations de réassurance correspondent aux comptes de tiers liés aux rétrocessionnaires de MutRé SA.

La créance sur l'Etat correspond essentiellement à la constatation d'impôt différé, aux acomptes sur IS et aux montants réclamés par la société dans le cadre du litige fiscal.

NOTE 8

Dettes

Ce poste correspond aux dettes que MutRé S.A. a envers ses réassureurs, l'Etat et le personnel. A l'exception des dépôts en espèces liés à des opérations de réassurance, dont l'échéance dépend de la durée attendue sur chaque traité, ces dettes ont une échéance à moins d'un an.

8.1 Dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires

(en K€)	2014	2013
Vie	4 374	1 513
Non Vie	244 878	205 681
Total	249 252	207 194

8.2 Autres dettes

(en K€)	2014	2013
Personnel & comptes rattachés	712	564
Sous Total Personnel	712	564
Sécurité Sociale & autres organismes	501	472
Etat & autres collectivités publiques	401	589
Sous Total Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	902	1 061
Dettes nées d'opérations de réassurance (cédantes)	15 393	892
Dettes envers les établissements de crédit		3 167
Autres débiteurs	2 203	364
Charges à payer	248	286
Sous Total Autres dettes	17 844	4 709
Total des autres dettes	19 458	6 334

Les dettes nées d'opérations de réassurance correspondent aux comptes de tiers liés aux cédantes de MutRé S.A. Autres débiteurs est composé de 1 755 K€ d'investissement restant à effectuer sur le fonds OFI Crédit ETI géré sous mandat.

Echéancier des dettes

(en K€)	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Personnel & comptes rattachés	712		
Sous Total Personnel	712		
Sécurité Sociale & autres organismes	501		
Etat & autres collectivités publiques	401		
Sous Total Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	902		
Dettes nées d'opérations de réassurance (cédantes)	15 393		
Dettes envers les établissements de crédit			
Autres débiteurs	2 203		
Charges à payer	248		
Sous Total Autres dettes	17 844		
Total des autres dettes	19 458		

NOTE 9

Comptes de régularisation actif / passif

9.1 Comptes de régularisation Actif

(en K€)	2014	2013
Intérêts et loyers courus non échus	2 707	2 990
Frais d'acquisition reportés	4 859	4 979
Différence sur prix de remboursement obligations cotées (décote)	617	729
Autres comptes de régularisation	48	48
Sous Total	8 231	8 746
Primes à émettre acceptation Vie	48 118	56 188
Primes à émettre acceptation Non Vie	225 530	197 142
Intérêts à recevoir acceptation Vie	843	912
Intérêts à recevoir acceptation Non Vie	8 397	8 644
Intérêts à payer rétro Vie		
Compte d'attente estimation acceptation		
Sinistres à recevoir rétrocession Vie	10 238	14 025
FAR Commissions financement rétrocession Non Vie	4 617	2 019
Sinistres à recevoir rétrocession Non Vie	28 479	39 385
Sinistres à acceptation Vie		
Participations aux bénéfices rétrocession Vie	102	695
Participations aux bénéfices acceptation Non Vie	599	
Commissions à recevoir rétrocession Vie	1 241	908
Commissions à recevoir rétrocession Non Vie	10 845	16 048
Décaissements acceptation Vie + Non Vie	2 087	1 853
Sous Total des estimations de réassurance	341 096	337 818
Total	349 327	346 565

9.2 Comptes de régularisation Passif

(en K€)	2014	2013
Amortissement des différences sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcote)	921	1 281
Autres comptes de régularisation	9 691	2 240
Sous Total	10 612	3 521
Commissions à payer acceptation Vie	4 715	6 200
Commissions à payer acceptation Non Vie	32 127	29 203
Compte d'attente estimation acceptation		
Participations aux bénéfices acceptation Vie	557	512
Participations aux bénéfices acceptation Non Vie	2 979	4 511
Sinistres à payer acceptation Vie	47 562	63 820
Sinistres à payer acceptation Non Vie	137 357	197 227
Primes à payer rétrocession Vie	11 099	11 206
Primes à payer rétrocession Non Vie	83 598	76 293
Intérêts à payer rétrocession Vie	269	27
Intérêts à payer rétrocession Non Vie	5 553	7 082
Participations aux bénéfices rétrocession Non Vie		4 484
Décaissements Vie et non Vie	966	6 731
Sous Total des estimations de réassurance	326 782	407 295
Total	337 394	410 817

NOTE 10

Comptes de résultat

10.1 Ventilation des primes émises hors entrées et sorties de portefeuille

Primes émises (en K€)	2014			2013		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Total Vie et Non Vie	363 605	- 102 957	260 647	367 065	- 96 821	270 244

10.1.1 Ventilation des primes émises Non Vie hors entrée et sortie de portefeuille

Primes émises Non Vie (en K€)	2014			2013		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Frais médicaux	194 164	- 45 390	148 774	191 348	- 42 145	149 203
Incapacité / invalidité	54 906	- 6 711	47 195	55 897	- 4 425	51 472
Chômage	479	0	479	1 124	0	1 124
Dépendance	53 036	- 34 602	18 434	53 232	- 34 721	18 511
Accident individuel	8 687	- 1 150	7 537	7 366	- 416	6 950
Total Non Vie	310 271	- 87 853	222 418	308 966	- 81 706	227 260

10.1.2 Ventilation des primes émises Vie hors entrée et sortie de portefeuille

Primes émises Vie (en K€)	2014			2013		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Décès	53 334	- 15 105	38 229	58 098	- 15 115	42 983
Rente Viagère						
Epargne						
Total Vie	53 334	- 15 105	38 229	58 098	- 15 115	42 983

10.1.3 Mouvements de portefeuille

Non Vie (en K€)	2014			2013		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Entrée de Portefeuille Primes	8 278	-1 766	6 512	2 015	-1 713	302
Retrait de Portefeuille Primes	- 656	0	- 656	- 316	0	1 385
Entrée de Portefeuille Sinistres	17 296	- 15 119	2 177	4 246	- 1 919	2 327
Retrait de Portefeuille Sinistres	- 2 339	931	- 1 408	- 78 909	2 827	- 76 082
Entrée/Retrait Portefeuille Primes	7 622	- 1 766	5 856	1 699	- 1 713	1 687
Entrée/Retrait Portefeuille Sinistres	14 958	- 14 188	769	- 74 663	908	- 73 756

Vie (en K€)	2014			2013		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Entrée de Portefeuille Primes	1 950		1 950			
Retrait de Portefeuille Primes	- 74		- 74	- 61		- 61
Entrée de Portefeuille Sinistres	4 395	- 4 406	- 11	947	- 483	464
Retrait de Portefeuille Sinistres	- 9 771	1 321	- 8 450	- 15 002	595	- 14 407
Entrée/Retrait Portefeuille Primes	1 876	0	1 876	- 61		- 61
Entrée/Retrait Portefeuille Sinistres	- 5 376	- 3 085	- 8 461	- 14 055	112	- 13 943

Total Vie et Non Vie (en K€)	2014			2013		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Entrée/Retrait Portefeuille Primes	9 498	- 1 766	7 732	1 638	- 1 713	1 626
Entrée/Retrait Portefeuille Sinistres	9 582	- 17 274	- 7 692	- 88 718	1 020	- 87 699

Les entrées de portefeuille sinistres constatées sont essentiellement relatives à des affaires nouvelles. Les sorties de portefeuille sinistres enregistrées en 2013 sont principalement dues au changement de quote-part sur un traité prévoyance. Les entrées comme les sorties de portefeuille sont sans impact sur le résultat car elles sont compensées par la constitution de provisions de sinistres.

Annexe aux comptes

10.2 Résultat Financier

10.2.1 Total des produits et des charges des placements

Produits des placements (en K€)	2014	2013
Revenus des placements en actions et immobilier	1 576	1 265
Revenus des placements en obligations	5 615	5 695
Revenus des placements sur prêts		
Revenus des dépôts de garantie	8 038	9 827
Autres revenus financiers	293	1 434
Sous Total	15 522	18 221
Plus-values sur actions & OPCVM	2 582	1 297
Plus-values sur obligations	659	2 353
Plus-values sur autres placements		
Sous Total	3 241	3 650
Gains de change réalisés	26	
Sous Total	26	
Total	18 789	21 872
Détail des autres revenus financiers (en K€)		
Reprise de provision sur la réserve de capitalisation	45	
Reprise de provision pour dépréciation	0	1 173
Décotes	249	261
Charges des placements (en K€)	2014	2013
Intérêt sur dépôt réassureur	6 270	4 403
Frais externes de gestion	178	174
Frais internes de gestion	1 153	934
Charges financières diverses	49	101
Autres charges des placements	864	2 932
Sous Total	8 514	8 545
Moins-values en actions & OPCVM	0	1 140
Moins-values en obligations	69	0
Moins-values sur autres placements		
Sous Total	69	1 140
Pertes de change réalisés		
Sous Total		
Total	8 583	9 685
Détail des autres charges des placements (en K€)		
Dotation à la réserve de capitalisation	494	2 338
Dotation à la provision pour dépréciation	0	85
Amortissement des surcotes	370	509

10.2.2 Allocations des produits et des charges de placements

(en K€)	2014
Total des produits de placements	18 789
Total des charges de placements	8 583
Revenu net des placements	10 206

Allocation Vie

$$\text{Ratio multiplicateur} = \frac{\text{Provisions techniques nettes Vie}}{\text{Provisions techniques Vie + Non Vie + réserve de capitalisation + Fonds propres}}$$

$$11,86 \% = \frac{54\ 106}{464\ 742}$$

Soit :

Produits des placements Vie = 2 228 K€

Charges des placements Vie = 1 018 K€

Revenu net des placements Vie = 1 210 K€

Allocation Non Vie

$$\text{Montant transféré} = \text{Produits nets des placements hors Vie} \times \frac{\text{Provisions techniques nettes Non Vie}}{\text{Provisions techniques Non Vie + Fonds propres}}$$

$$8\ 996 \times \frac{280\ 315}{398\ 995}$$

Soit :

Revenus nets transférés = 6 320 K€

Vie =	11,86 %
Non Vie =	61,92 %
Fonds propres =	26,22 %
	<u>100,00 %</u>

10.3 Frais généraux

10.3.1 Charges par nature

(en K€)	2014	2013
Masse salariale et cotisations sociales	3 981	3 474
Informatique	789	896
Honoraires (yc groupement de gestion)	1 160	1 047
Taxes (yc exceptionnel)	547	632
Loyers et autres	609	589
Total	7 086	6 638

Les frais généraux de MutRé S.A. s'élèvent à 7 086 K€ et sont en légère augmentation par rapport à 2013 (+ 447 K€).

Cette augmentation est la résultante de la hausse de la masse salariale (+ 507 K€).

Cette dernière subit la progression significative des provisions sociales (indemnités de départs en retraite, rémunérations variables : + 380 K€), qui résulte à la fois de la baisse de taux et de l'augmentation de l'effectif au 31 décembre, ces deux variables servant de base au calcul des provisions. La masse salariale est plus accessoirement

impactée par une augmentation du salaire moyen. L'effectif moyen, pour sa part, reste stable à 25 personnes.

Les autres charges sont globalement stables : des économies sur l'informatique (- 107 K€) et les taxes (- 85 K€) financent une très légère progression des honoraires (+ 110 K€).

NB : La masse salariale comprend les charges sociales, les taxes diverses liées à l'emploi (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage...) et les provisions pour risques et charges relatives au personnel.

10.3.2 Charges par destination

(en K€)	2014	2013
Compte technique Vie		
Frais de règlement de sinistres	144	153
Frais d'acquisition des contrats	293	297
Frais d'administration	339	402
Autres charges techniques	41	27
Sous Total Vie	818	880
Compte technique Non Vie		
Frais de règlement de sinistres	917	690
Frais d'acquisition des contrats	1 702	1 580
Frais d'administration	1 969	2 139
Autres charges techniques	348	241
Sous Total Non Vie	4 937	4 650
Frais de gestion des placements	1 332	1 108
Sous Total Frais de gestion des placements	1 332	1 108
Total	7 086	6 638

10.4 Résultat exceptionnel

(en K€)	2014	2013
Produits exceptionnels	843	21
Autres produits exceptionnels	10	
Reprise de provisions	833	21
Charges exceptionnelles	- 5 234	- 1 048
Régularisation de tiers techniques		
Régularisation de tiers techniques	- 4 400	- 1 048
Dotation aux provisions	- 834	
Total	- 4 390	- 1 026

Le résultat exceptionnel s'explique par des dotations aux provisions pour risques relatives à des litiges en cours pour 3 900 K€ et au litige avec l'administration fiscale pour 500 K€.

10.5 Impôt sur les bénéfices

10.5.1 Calcul de l'impôt dû au titre de l'exercice

L'impôt dû sur l'activité de MutRé S.A. (en K€) :

(en K€)	2014
Résultat comptable avant impôt	2 398
Réintégrations extracomptables	17 963
Déductions extracomptables	- 15 821
Utilisation du report déficitaire	0
Résultat fiscal	4 541
(en K€)	
IS dû	1 514
Contribution sociale 3,30 %	25
Contribution 10,70 %	162
Total IS et contributions dûes	1 700

10.5.2 Calcul de l'impôt différé

Imposition différée actif à l'ouverture : 4 877 K€

Imposition différée actif à la clôture : 5 441 K€, dont :

(en K€)	2014
Provisions techniques non déduites fiscalement	4 658
Provision IDR et autres provisions pour le personnel	167
Provision pour intéressement	21
Plus-value sur OPCVM	595
Fonds de stabilité MutRé Union	
Total	5 441

10.5.3 Charge d'impôt de l'exercice

Elle se décompose ainsi :

(en K€)	2014
Impôt différé actif ouverture	4 877
IS et contributions sociales	1 700
Impôt différé actif clôture	- 5 441
Crédits d'impôt	- 137
Total	999

Le taux réel de l'impôt comptabilisé sur la base du résultat fiscal 2014 s'élève à 38 %.

Appliqué au résultat comptable avant IS, la société constate une charge d'impôt théorique de 911 K€. Un écart de 88 K€ d'IS est constaté entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé (999 K€ - 911 K€).

Cet écart s'explique essentiellement par le retraitement fiscal des mouvements sur la réserve de capitalisation (112 K€), le complément de provision pour redressement fiscal (113 K€) et le montant des crédits d'impôt (- 137 K€) (Crédit impôt recherche, apprentissage, et CICE).

Preuve d'impôts :

(en K€)	31/12/2014
Résultat net de l'exercice	1 262
IS	999
Résultat taxable avant impôt	2 261
Charge d'impôt théorique	911
Charge IS comptes sociaux	999
Dont impôts exigibles	1 563
Dont impôts différés	- 564
Ecart d'impôt à expliquer	88
Analyse de l'écart :	
Crédit impôt recherche	- 137
Réserve de capitalisation	112
Dotations pour provision litige fiscal	113
Total des écarts expliqués	88
Écarts non expliqués	0

NOTE 11**Personnel et charges afférentes****11.1 Salaires et charges sociales**

(en K€)	2014	2013
Salaires bruts et indemnités	2 517	2 138
Charges sociales	1 464	1 336
Total	3 981	3 474

La masse salariale croît de 507 K€, soit 14,6 % en raison essentiellement de la progression significative des provisions sociales (indemnités de départs en retraite, rémunérations variables : + 385 K€) et plus accessoirement en raison d'augmentation de salaires liées à des promotions internes. L'effectif moyen reste stable à 25 personnes. La hausse des provisions sociales est issue à la fois de la baisse de

taux et à l'augmentation de l'effectif en fin d'année, ces deux variables servant de base au calcul des provisions.

NB : La masse salariale comprend les charges sociales, les taxes diverses liées à l'emploi (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage...) et les provisions pour risques et charges relatives au personnel.

11.2 Ventilation par catégorie professionnelle

	2014	2013
Cadres	22	21
Non cadres	3	5
Total	25	26

NOTE 12**Charges financières**

MutRé S.A. a emprunté 6 millions d'euros en 2012.

en K€	2014	2013
Emprunt		3 000
Intérêts courus		4

NOTE 13

Frais d'acquisition reportés (FAR)

en K€	2014	2013
FAR non amortis	4 859	4 979

Nous renvoyons à la note 1.2 (Comptabilisation des opérations de réassurance) et particulièrement au

paragraphe relatif aux traités de financement. Ces FAR correspondent aux montants de commissions de financement précomptées non encore amorties. Ces commissions ont été financées par l'emprunt mentionné dans la note 12.

NOTE 14

Engagements hors bilan

Engagements donnés

en K€	2014
OFI INFRA MUTLI SELECT II	800
Fonds Weinberg Real Estate Partners 2	1 747
Titres nantis vers les cédantes	100 764
Total	103 311

Engagements reçus

en K€	2014
Titres nantis reçus des cédantes	47
Total	47

NOTE 15

Autres informations

- Montant des engagements à l'égard des dirigeants : Néant
- Montant des engagements à l'égard des entreprises liées : Néant
- Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation : Néant
- Montant des avances et crédits accordés aux dirigeants : Néant
- Montant de la rémunération des dirigeants : la rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

04 RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

-
- Rapport général du Commissaire aux comptes p. 54
 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes p. 56
-



Rapport général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **MutRé S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.5 « *Placements* » de l'annexe aux comptes 2014 détaille les modalités de valorisation et de dépréciation des placements financiers. Nous avons examiné le dispositif de valorisation des actifs financiers, ainsi que l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 1.2 « *Comptabilisation des opérations de réassurance* », 1.6 « *Provisions techniques* » et 1.8 « *Compte de régularisation actif-passif* » de l'annexe aux comptes 2014.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société, ainsi que de la confor-

mité des évaluations obtenues, avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La note 6 « *Provisions pour risques et charges* » de l'annexe aux comptes 2014 expose les litiges auxquels est confrontée la société. Quant à la note 1.9 « *impôts différés* », elle évoque l'option prise pour la comptabilisation des impôts différés dans les comptes sociaux de la société. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ROUEN, le 27 avril 2015

*Le Commissaire aux Comptes
SEC BURETTE
Jean-Philippe JACOB*

Rapport spécial

du commissaire aux comptes

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec MutRé Union

1- Nature :

Contrat de licence d'utilisation de la marque « MutRé Union » à MutRé Union.

Modalités :

Contrat à titre gratuit.

2- Nature :

Contrat de groupement de gestion commune entre Mutré S.A. et MutRé Union ayant pour objet la répartition des charges d'exploitation entre les deux structures et de mise à disposition du Directeur général.

Modalités :

Mutré S.A. a répercuté 114 K€ à MutRé Union au titre de cette convention pour l'exercice 2014.

Fait à ROUEN, le 27 avril 2015

*Le Commissaire aux Comptes
SEC BURETTE
Jean-Philippe JACOB*



05

RÉSOLUTIONS

ADOPTÉES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 20 MAI 2015

.....
■ Assemblée générale ordinaire

p. 60
.....



Résolutions adoptées à l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015

Première résolution

(Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de la société MutRé SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 262 483,78 €, décide les affectations suivantes :

- Dividende : 0 €
soit un montant net par action de 0 €
- Report à nouveau : 1 262 483,78 €.

Troisième résolution

(Approbation des conventions visées au rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport.

Quatrième résolution

(Ratification de la nomination d'administrateur Monsieur Patrick BROTHIER).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Patrick BROTHIER, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques HORNEZ, sur la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cinquième résolution

(Ratification de la nomination d'administrateur Monsieur Bruno LATOURRETTE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Bruno LATOURRETTE, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marc ARCHAMBAULT, sur la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Sixième résolution

(Ratification de la nomination de censeur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Antoine LAMON, en tant que censeur, en remplacement de Monsieur Claude LEPETIT, sur la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Septième résolution

(Renouvellement des mandats d'administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que les mandats de membres du Conseil d'administration de Messieurs Gérard ALIX, Gilles THIVANT, Yvan GLASEL et Philippe TRAINAR sont arrivés à échéance.

L'Assemblée générale décide en conséquence de nommer Messieurs Gérard ALIX, Gilles THIVANT, Yvan GLASEL et Philippe TRAINAR en qualité de membres du Conseil d'administration, et ceci, pour la durée statutaire de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à approuver, en 2021 les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Huitième résolution

(Pouvoirs pour accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités prévues par la législation en vigueur.

255, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. : 01 40 43 62 13
S.A. au capital de 96 503 031 €
RCS Paris B 421 024 290
www.mutre.fr

